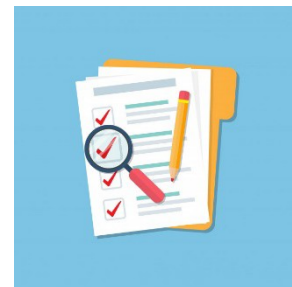


Dossier MDPH : aides et supports

Quelques pistes, conseils et supports pour vous aider à monter votre dossier MDPH, avec le nouveau formulaire (valable depuis mai 2019).



1/ INFORMATIONS GÉNÉRALES

Que demander à la MDPH ?

On peut, entre autres, monter un dossier MDPH afin de demander :

- [L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé](#) : AEEH (jusqu'aux 20 ans de l'enfant)
- [Un accompagnement au niveau scolaire par le Sessad](#) (pour un enfant)
- [La prestation de compensation du handicap](#) : PCH
- [L'allocation aux adultes handicapés](#) : AAH - Fiche AAH, [en FALC](#)
- [La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé](#) : RQTH - Fiche RQTH, [en FALC](#)
 - [Procédure accélérée RQTH](#) par l'intermédiaire de la médecine du travail (selon les MDPH)

 **Aide :** [Guide sur les dispositifs, à destination des familles suite au diagnostic d'un enfant.](#)
→ [pdf à télécharger](#)

 **Aide :** [Boîte à outils](#) à destination des parents : MDPH, pistes pour rédiger le projet de vie, aménagements au niveau scolaire... → [liste des documents téléchargeables](#)

Pièces obligatoires du dossier

Un dossier MDPH est constitué de 4 documents obligatoires :

- ✓ Formulaire de demande(s) cerfa n°15692*01 rempli, daté et signé par la personne concernée
- ✓ Certificat médical cerfa n°15695*01 rempli, daté, signé et cachet du médecin (**désormais valide 1 an**)
- ✓ une copie recto-verso d'une pièce d'identité
- ✓ une copie d'un justificatif de domicile

 **À lire :** un [article très complet sur le dossier MDPH](#), par Phantom (*Comprendre l'autisme*)

À qui envoyer le dossier ?

Comme leur nom l'indique, les MDPH (Maisons Départementales des Personnes Handicapées) fonctionnent au niveau du département. Vous devez donc adresser votre demande **à la MDPH de votre département de résidence**.

2/ LE FORMULAIRE MDPH À REMPLIR

- Télécharger le [formulaire CERFA 15692](#) (dossier de demande MDPH)

Bien remplir le formulaire

- [Bien remplir le dossier de demande MDPH](#), sur le site de la MDPH de la Seine-Saint-Denis
- [Récapitulatifs et aides](#) sur le site de la MDPH de la Gironde
- [10 choses à savoir pour bien remplir son dossier](#) (site de la MDPH du Val-de-Marne)

Attention : Il ne faut remplir **que** les parties pour lesquelles vous êtes concerné(e).
Par exemple si vous avez un emploi ou êtes en recherche d'emploi, il ne faut pas remplir la partie dédiée à la vie scolaire et étudiante.

Qui peut m'aider à remplir ma demande ?

- Le [CCAS de votre commune](#)
- L'accueil de la MDPH peut vérifier que les pièces obligatoires sont bien dans le dossier. L'accueil de la MDPH propose un accueil approfondi pour aider à formuler la demande, le projet de vie.
- Votre médecin
- Un écrivain public
- Tout service social (Espace Départemental des Solidarités, assistances sociales de l'hôpital, CRAMIF...)
- Dans certains CRA (Centre Ressources Autisme), une assistance sociale peut vous aider à remplir votre dossier MDPH
- Pour les enfants : l'enseignant référent de l'élève handicapé peut aussi vous aider

Que mettre dans le projet de vie ?

« Rédiger son projet de vie n'est souvent pas facile. Il est normal de ne pas savoir quoi écrire sur une page blanche en dehors de toute question posée. Mais ce qu'on appelle « le projet de vie » est une page importante du dossier MDPH. Il s'agit d'expliquer à la MDPH vos besoins concrets, dans votre vie quotidienne, dans votre vie affective, sociale, professionnelle. Par exemple si vous ne travaillez plus : « je souhaite être aidé pour retrouver du travail parce que seul je n'arrive pas bien à faire les démarches nécessaires. J'ai vraiment envie de retravailler car je ne vois plus personne et je me sens très seul. ». Cette description de vos besoins concrets aidera beaucoup la MDPH à vous proposer les aides les plus adaptées à vos attentes. »

Source : [MDPH du Val de Marne](#)

Aides et conseils pour constituer le projet de vie :

[Projet de vie type pour TSA](#) : document à compléter, fait par une maman ([lien direct](#))

[Quelques conseils pour le projet de vie MDPH](#), sur le blog d'une personne autiste

[Aide pour faire son projet de vie MDPH](#) (pdf, et supports modifiables en annexe)

3/ LE CERTIFICAT MÉDICAL

- Télécharger le [formulaire CERFA 15695](#) à faire remplir par un médecin
- [À l'attention des médecins](#) : bien remplir le certificat médical de la MDPH
- ➔ Tous les médecins sont habilités à remplir ce certificat. Votre médecin traitant ou un médecin spécialiste demeurent cependant vos interlocuteurs privilégiés, car ils connaissent le mieux votre dossier.
- ➔ Depuis le 2 avril 2021 ([voir le décret](#)), le certificat médical (Cerfa 15695) rempli par un médecin est **désormais valable un an**, et non plus seulement 6 mois.

Informations importantes

« Le certificat médical est la **pièce maitresse du dossier MDPH**. **Faites-la remplir par un médecin qui connaît bien vos spécificités** et demandez éventuellement à être présent lorsqu'il le remplit. **Idéalement, cela peut être le médecin qui vous a diagnostiqué** et qui connaît la manière dont vous êtes impacté par l'autisme.

Si vous avez des comorbidités reconnues il faut qu'elles apparaissent dans le certificat médical.

Il faut bien faire attention à **rester dans le délai de validité de [1 an]** du certificat médical. »

Source : [Comprendre l'autisme](#)

« Le remplissage du certificat médical ne doit pas se satisfaire d'un diagnostic mais doit permettre aux équipes d'évaluation de la MDPH d'apprécier le retentissement des déficiences, maladies, incapacités dans la vie quotidienne.

Il doit être rempli, daté, signé et comporter le cachet d'un médecin de votre choix.

Une fois rempli, vous avez ~~6 mois~~ **[1 an]** pour déposer votre dossier. Au-delà, votre demande sera rejetée et vous devrez ré-actualiser le certificat médical.

Il **peut être complété par d'autres éléments médicaux** (compte-rendu d'hospitalisation, bilans ophtalmologique ou auditif, préconisation d'appareils auditif, suivi psychiatrique, etc.). »

Source : [site de la MDPH de la Seine-Saint-Denis](#), récapitulant les démarches

4/ AUTRES DÉMARCHES POSSIBLES

RQTH : procédure accélérée

Si vous demandez à **obtenir seulement la RQTH**, vous pouvez passer par la médecine du travail, afin de pouvoir bénéficier d'une procédure accélérée. *Attention, toutes les MDPH ne traitent pas ce type de procédure accélérée, et pas de la même manière.* Certaines, comme celle de l'Essonne (91), ne demandent que la fiche remplie par la médecine du travail et une lettre de « motivation » / justification (assez semblable au « projet de vie »), alors que d'autres comme celle de Seine-Saint-Denis (93) demandent également le [formulaire CERFA 15692 rempli](#). N'hésitez pas à vous renseigner !

→ [Fiche de procédure accélérée pour une RQTH](#), en passant la médecine du travail

Services en ligne

Comme l'indique [cet article](#), certaines MDPH (39, à l'heure actuelle) proposent [des services en ligne](#).

En 2020, ce service concerne les départements suivants : Aisne (02), Ardennes (08), Aude (11), Aveyron (12), Calvados (14), Charente-Maritime (17), Côte-d'or (21), Eure (27), Haute-Garonne (31), Jura (39), Loiret (45), Maine-et-Loire (49), Marne (51), Haute-Marne (52), Mayenne (53), Meurthe-et-Moselle (54), Meuse (55), Nièvre (58), Orne (61), Pas-de-Calais (62), Puy-de-Dôme (63), Saône-et-Loire (71), Sarthe (72), Somme (80), Tarn-et-Garonne (82), Haute-Vienne (87), Vosges (88), Territoire-de-Belfort (90) et Hauts-de-Seine (92).

- D'autres MDPH ont leur propre plateforme numérique, afin de s'inscrire et déposer son dossier. Exemple de la MDPH 77 (Seine-et-Marne)

⇒ *Allez voir sur le site de votre MDPH pour voir s'ils proposent ou non des services en ligne.*

AUTRES RESSOURCES

- ❖ Pour en apprendre plus sur le fonctionnement des MDPH, vous pouvez lire [cet article du CNSA](#).
- ❖ [24 fiches pour faciliter les liens avec la MDPH](#) (2019)
 - [Fiche n°3](#) : le dépôt du dossier et le traitement de la demande par la MDPH
 - [Fiche n°4 ter](#) : le nouveau formulaire de demande
- ❖ [Infographie sur les solutions et aides possibles](#) pour les personnes en situation de handicap dans le cadre du travail.
- ❖ [Brochure 2019 sur le handicap](#), par la MDPH de Seine-et-Marne : pdf de 108 pages, qui recense des ressources départementales et franciliennes (ainsi que quelques ressources nationales) y compris sur l'autisme.
 - p.25 les procédures pour constituer un dossier MDPH.
 - à partir de la p.28 : accompagner un enfant handicapé
 - à partir de la p.47 : à l'âge adulte (emploi / accompagnement notamment)
- ❖ [Mon dossier MDPH](#) : un guide d'accès aux aides, par l'association PAARI
- ❖ [Autres documents dans la partie dédiée à la MDPH, sur « Tout sur l'autisme – pratique »](#)